

Comment ça marche ?

Administratif Eco :

Enregistrement du dossier en ligne :

L'enregistrement de ton dossier se fait directement en ligne depuis chez toi.

Connecte toi sur le site de l' **ANTS** pour créer ta demande de permis de conduire.

Tu vas devoir scanner une liste de documents et les télécharger directement sur cette plateforme. Une fois ton dossier validé, tu recevras un Cerfa 02, accompagné d'un numéro NEPH, éléments indispensables pour passer ton examen du code de la route et commencer les leçons de conduite.

Ce Cerfa 02 est à transmettre à ta conseillère en agence, sans ce document elle ne pourra pas te programmer des heures de conduite.

Voici la liste des documents à fournir pour une inscription :

- 2 photos d'identité (E-Photo obligatoires / format ANTS)
- Ta carte d'identité recto/verso + celle de tes parents si tu es mineur – en couleur
- Ton attestation de recensement (si + 16 ans) ou JDC (si + 18ans)
- L'ASSR 1 ou 2 (pour ceux qui sont nés après le 1er janvier 1988)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (pas d'échéancier ni d'attestation de contrat)
- 1 **attestation d'hébergement** si le justificatif n'est pas à ton nom + carte d'identité de l'hébergeant + livret de famille pour les parents non mariés
- Tes autres permis si existants (AM, 125, ...) – en couleur
- 1 adresse mail (non utilisée sur le site ANTS) et numéro de portable